

CONSEIL COMMUNAL DU 4 SEPTEMBRE 2008

Condensé des points

1. Règlement de police.

- Règlement de police interdisant la circulation des véhicules de plus de 5 tonnes « excepté circulation locale » rue Trou du Moulin à Vivegnis.
- Règlement de police supprimant un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée à hauteur de l'immeuble n°80 rue Cerisier Colleye à Vivegnis suite au déménagement du bénéficiaire.
- Règlement de police relatif à l'aménagement de zones de stationnement placées en alternance rue Joseph Wauters à Vivegnis de la façon suivante :
 - o du côté pair, n°10 jusqu'au n°20 et n°74 jusqu'au n°88 ;
 - o du côté impair n°51 jusqu'au n°65.
- Règlement de police abrogeant sa décision du 4 juin 2007 réglementant la mise en place d'un marché public hebdomadaire à Hermalle et disposant que ce marché public hebdomadaire est autorisé à s'installer tous les vendredis entre 12h et 22h à Hermalle, Place Froidmont et Avenue E. Remy, section comprise entre la Place Froidmont et la rue Bayard. Dans les rues citées, la circulation et le stationnement sont interdits entre 12h et 22h. Il s'agit en fait d'un changement de signalisation routière.
- Règlement de police supprimant un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée à hauteur de l'immeuble n°20, rue de Maastricht à Hermalle-Sous-Argenteau suite au déménagement du bénéficiaire.

2. Dénomination d'une nouvelle voirie à Oupeye.

- Suite à l'ouverture d'une voirie donnant accès à la rue du Roi Albert à Oupeye de part la construction de 9 maisons sociales et 7 appartements par le Confort Mosan, le Conseil communal voudra bien dénommer la nouvelle voirie interne rue Curé LABYE.

3. Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et Environs SCRL – Adhésion.

- Jusqu'à ce jour, le Centre Funéraire de Liège et Environs compte 3 associés que sont la Ville de Liège et les Communes de Herstal et Welkenraedt. Ledit centre dessert une aire géographique beaucoup plus large que celle des associés et considérant la forte demande de crémation (4.289 en 2007) porte un projet d'implantation d'un nouveau crématorium à Welkenraedt afin de desservir au mieux la population et de réduire les délais d'attente.

Dans cette perspective constituant un sérieux garant pour toutes les villes et communes desservies de la région, le Centre Funéraire de Liège et Environs fait appel à de nouveaux partenaires tout en annonçant qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, un tarif – crémation « privilégié » sera proposé au Conseil d'Administration. La participation des communes associées est établie à 1 €par habitant.

Le Conseil communal voudra bien décider d'adhérer à l'Intercommunale Centre Funéraire de Liège et Environs afin de lui assurer sa pérennité et un service public de qualité.

4. Création d'une Maison de l'Emploi – Adoption d'une convention de partenariat.

- Par décision du 20 décembre 2007, le Conseil communal décidait d'approuver le dossier de candidature pour l'obtention d'une Maison de l'Emploi en intercommunalité avec Herstal, Oupeye et Visé et chargeait l'A.S.B.L. Basse-Meuse Développement de toutes les démarches à envisager.

Celles-ci étant finalisées en accord avec le FOREM, le Conseil communal voudra bien approuver la convention de partenariat et le cahier des charges spécifiques portant sur les équipements et les aménagements de la maison mère sise à Herstal.

L'A.S.B.L. Basse-Meuse Développement sera chargée de l'exécution de la présente décision.

5. C.P.A.S. – Démission d'un membre du Conseil de l'Action sociale.

- Le Conseil communal voudra bien accepter la démission de Madame Stéphanie DEVIVIER du Conseil de l'Action sociale.

6. C.C.A.T.M. – Désignation du Secrétaire.

- Par Arrêtés ministériels du 19 juin 2008, la Région Wallonne a approuvé d'une part le renouvellement de la C.C.A.T.M. et d'autre part, le règlement d'ordre intérieur faisant l'objet d'une décision du Conseil communal du 24 avril 2008.

En exécution de l'article 14 du règlement d'ordre intérieur, le Conseil communal voudra bien désigner le ou la secrétaire de ladite Commission.

7. Subsidés et avantages en nature – Prise de connaissance.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des décisions du Collège communal des 15 et 29 juillet 2008 octroyant :

- à l'AS FOOTBALL DE HOUTAIN, un subside extraordinaire de 300 € à l'occasion d'une journée de gala le 2 août 2008 dans ses infrastructures ;
- au Club L'ESPOIR CYCLISTE VIGNERON, à l'occasion du grand prix du Bourgmestre, un subside extraordinaire de 900 € ainsi qu'un avantage en nature portant sur l'impression de 700 copies A4 au montant estimé à 27,888 €;
- des primes communales à la réhabilitation pour un montant de 2.926,44 €;

8. Vérification de l'encaisse communale.

- Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale à la date du 23 juin 2008 arrêtée au montant de 16.629.330,33 €

9. Plan Escargot – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

- Le Conseil communal en sa séance du 24 avril 2008 a décidé d'introduire un dossier de candidature « Plan Escargot 2008 » auprès de la Région Wallonne en retenant l'aménagement de la rue du Vivier à Heure-Le-Romain.

Par circulaire du 16 juillet 2008, le Ministre André ANTOINE informe la Commune de l'éligibilité de ce dossier et l'invite à produire avant le 15 septembre 2008, un dossier projet finalisé et prêt pour le lancement du marché.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique au montant estimé à 303.685 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

Une subvention régionale de 200.000 €est escomptée.

10. Rénovation de la toiture de la tour du Château – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

- Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée sans publicité estimé au montant de 6.400 €T.V.A.C. portant sur la rénovation de la toiture de la Tour du Château et approuver le cahier spécial des charges.

11. Curage et inspection caméra de la rue du Moulin à Haccourt – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Suite aux inondations répétées dues à des orages en juillet et août ayant provoqué le débordement du ruisseau d'Aaz, le Collège communal en sa séance du 13 août 2008 a décidé en urgence de passer un marché par procédure négociée au montant de 12.776,6 €T.V.A.C. en l'absence de crédit afin de procéder au curage et à l'inspection caméra dans une section de la rue du Moulin à Haccourt.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

12. Extension du Foyer de Quartier à Hermalle-Sous-Argenteau – Marché d'architecture – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Par décision du 27 juin 2008, le Collège communal a attribué un marché d'architecture au montant de 110.424,60 €T.V.A.C. en vue de l'étude de l'extension du Foyer de Quartier à Hermalle-Sous-Argenteau et ce en insuffisance de crédits budgétaires.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision susvisée du Collège du 27 juin 2008 et en accepter la dépense.

13. Acquisition d'un grappin pour une grue d'un camion – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Par décision du 25 juin 2008, le Collège communal a décidé en urgence d'acquérir un grappin et ses accessoires pour la grue du camion du Service des Sépultures au montant de 4.198,70 €T.V.A.C. en l'absence de crédits budgétaires.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision susvisée du Collège communal du 25 juin 2008 et en accepter la dépense.

14. Acquisition de conteneurs – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Par décision du 2 juillet 2008, le Collège communal a passé un marché par procédure négociée pour un montant de 16.431,80 €T.V.A.C. en vue de l'acquisition de conteneurs à majorer de certaines options dépassant dès lors le crédit budgétaire initial de 15.000 €

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision susvisée du Collège communal du 2 juillet 2008 et en accepter la dépense.

15. Acquisition d'une autolaveuse – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Par décision du 15 juillet 2008, le Collège communal a décidé en l'absence de crédits de passer un marché par procédure négociée au montant de 8.448,76 €T.V.A.C. en vue de l'acquisition d'une autolaveuse performante destinée à l'entretien du hall omnisports suite à la défaillance de la machine existante.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision susvisée du Collège du 15 juillet 2008 et en accepter la dépense.

16. Aménagement de la rue Georges Simenon à Oupeye – Approbation du décompte final – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

- Par décision du 18 juin 2008, le Collège communal a approuvé le décompte final au montant de 441.160,49 €T.V.A.C. relatif aux travaux d'aménagement de sécurité par la création d'une voirie, d'une aire de stationnement et d'un espace de convivialité rue Georges Simenon à Oupeye, dont l'engagement financier après adjudication était fixé à 439.230,63 €

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision susvisée du Collège communal du 18 juin 2008 dépassant de 1.926,86 €l'engagement financier et en accepter la dépense.

17. Bail locatif entre la Commune et le Club de pétanque « La Boule d'Aaz » - Amendement.

- Le Conseil communal voudra bien approuver les nouveaux termes du bail locatif à passer avec le Club de pétanque « La Boule d'Aaz » en ce qui concerne la durée, à savoir 30 ans prenant cours le 1^{er} octobre 2008 pour se terminer au 1^{er} janvier 2039 de

manière à permettre audit Club de bénéficier de subventions régionales dans le cadre de divers projets d'aménagement de leur centre en matière d'isolation en particulier.

A noter que pour bénéficier d'aides régionales, la durée de jouissance du bien consenti doit être d'une durée d'au moins 20 ans.

18. Aliénation de deux parcelles à Heure-Le-Romain.

- Le Conseil communal voudra bien décider de procéder à l'aliénation de deux parcelles de terrain sises à Heure-Le-Romain, d'une contenance respective de 105 m² au prix de 7.900 € et de 140 m² au prix de 5.600 €. Les frais résultant de cette opération immobilière seront à charge de l'acquéreur.

19. Aliénation de deux parcelles à Oupeye.

- Le Conseil communal voudra bien décider de procéder à l'aliénation de deux parcelles de terrain sises à Oupeye, dans le lotissement Simenon d'une contenance respective de 1.099 m² au prix de 106,67 €/m² et de 857 m² au prix de 113 €/m².

Les frais résultant de cette opération immobilière seront à charge des acquéreurs.

20. Aliénation d'un bien à Vivegnis.

- Le Conseil communal voudra bien décider de procéder à l'aliénation d'une partie d'une parcelle communale sise rue de Pontisse à Vivegnis, d'une contenance de 37,50 m² au prix de 5.291,625 €.

Les frais résultant de cette opération immobilière seront à charge des acquéreurs.

21. Questions orales.

22. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 26 juin 2008.

23. Démission d'un membre du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'I.I.L.E.

- Démission d'un membre du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'I.I.L.E.

24. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal, par un Chef de service administratif, pour la période du 14 juillet au 11 août 2008 inclus.

25. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de bureau à un Chef de service administratif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} octobre 2008.

26. Personnel communal – Mises en disponibilité.

- Une employée d'administration définitive, du 1^{er} août au 14 septembre 2008.
- Un ouvrier définitif, du 5 au 31 juillet 2008.
- Un ouvrier définitif, du 1^e juillet au 30 septembre 2008.

27. Personnel communal – Démission d'un agent en vue de faire valoir ses droits à la pension de retraite.

- Un ouvrier définitif, à la date du 30 novembre 2009.

28. Personnel enseignant – Désignation temporaire – Ratification.

- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire, à horaire complet, à partir du 12 juin 2008.

29. Désignation à titre temporaire, à charge du Pouvoir Organisateur d'un instituteur primaire à raison de 2 périodes/semaine – Ratification.

- Ratification de la désignation temporaire, à charge du Pouvoir Organisateur, d'un instituteur primaire à raison de 2 périodes/semaine, à partir du 3 juin 2008.

30. Personnel enseignant – Demande d'interruption de carrière à temps partiel d'une institutrice maternelle – Ratification.

- Une institutrice maternelle, à temps partiel du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

31. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle.

- Une institutrice maternelle, du 5 mai 2008 au 25 mai 2008.

32. Personnel enseignant – Demande de congé pour prestations réduites d'une maîtresse spéciale de religion catholique.

- Une maîtresse spéciale de religion catholique, à raison de 4 périodes/semaine pour l'année scolaire 2008-2009.

33. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 26 juin 2008.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU

